

A.R. PREFECTURE

016-211601687-20101015-201057D-DE  
Regu le 21/10/2010

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil dix

Le 15 octobre deux mil dix à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2010

**PRESENTS : MMES MOUNIER – COUTEAU**

**MM. SAVIN – BARRAL - BOISSIER-DESCOMBES – BOIVENT**

**– MERCIER - JAVELAUD - TEILLET**

**ABSENTS : MME FAURE –**

**MM. CALVET – ALLEGRE – REMAUD – SUTRE - FOURNIER**

**POUVOIRS : M. CALVET a donné pouvoir à M. SAVIN**

**M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT**

Mme COUTEAU Isabelle a été nommée secrétaire.

**201054d**

**Objet : Cession des terrains de l'aire de loisirs de Combe à Roux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Braconne et Charente exerce une compétence « Aménagement de l'espace » au travers de laquelle elle a déjà procédé à l'aménagement de plusieurs sites sur le territoire communautaire (vallée de Brie, baignades de Vindelle, de Marsac ...). Monsieur Le Maire précise que les installations de l'aire de loisirs de Combe à Roux ont déjà été mises à disposition de la Communauté de Communes par délibération du Conseil Municipal du 12/09/2003 et qu'il conviendrait, comme l'ont déjà fait les autres communes, que ces terrains et installations soient maintenant cédés à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise en outre qu'il s'agit d'un pré-requis à la prochaine construction financée par la Communauté de Communes sur ce site.

Monsieur le Maire propose que l'ensemble des installations soient cédées pour l'euro symbolique à la Communauté de Communes ; les frais notariés seront assumés par la collectivité réalisant l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette cession.

Fait à Jauldes, le 18 octobre 2010

**Le Maire  
Eric SAVIN**



Affiché le : 25/10/2010

Certifié exécutoire le 25/10/2010 .